



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

DE LA COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE

LISTE DES DELIBERATIONS établie suivant article L2121-25 du CGCT

Date de la convocation et de l'affichage : le 17 juin 2022

Affichage du 24 juin 2022 au 24 août 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Secrétaire de séance : LOYET Gilbert

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelynne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine		X		VILLAND Franck
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
JOLY Dominique	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
ZOWIEZ-NEUMANN Bérangère	X			

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
Délibération n°23062022D01	Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 24 mai 2022	Votants : 28 Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0 Décision → approbation du PV
Délibération n°23062022D02_1	Point inscrit à l'ordre du jour suite à la demande de Ghislain GARLATTI, conseiller municipal : Proposition de délibération aux fins d'organiser une consultation des électeurs sur le devenir de Porte-de-Savoie	Votants : 28 Pour : 3 Abstention : 3 Contre : 22 Décision → rejet de la proposition de M. Ghislain GARLATTI
Délibération n°23062022D02_2	Point inscrit à l'ordre du jour suite à la demande de Ghislain GARLATTI, conseiller municipal : Proposition de délibération aux fins de saisir le préfet de la Savoie pour l'organisation en urgence d'élections municipales afin que les deux communes de Les Marches et de Francin restaurées disposent, au 1 ^{er} octobre 2022 au plus tard, de représentants élus démocratiquement dans les conditions prévues par le code électoral.	Votants : 28 Pour : 1 Abstention : 5 Contre : 22 Décision → rejet de la proposition de M. Ghislain GARLATTI
Délibération n°23062022D02_3	Point inscrit à l'ordre du jour suite à la demande de Ghislain GARLATTI, conseiller municipal : Demande de création d'une « commission de transition » afin de mettre en ordre de fonctionnement les communes restaurées de Les Marches et Francin et d'éviter une vacance administrative au 1 ^{er} octobre 2022.	Votants : 28 Pour : 1 Abstention : 5 Contre : 22 Décision → rejet de la proposition de M. Ghislain GARLATTI
Délibération n°23062022D04	Commande publique : Marché de travaux portant sur la réhabilitation et l'extension de la mairie annexe de Francin – autorisation donnée au maire de signer les marchés avec les entreprises retenues.	Votants : 28 Pour : 27 Abstention : 1 Contre : 0 Décision → approbation du projet de réhabilitation/extension de la mairie annexe de Francin et autorisation donnée au maire de signer les marchés avec les entreprises retenues
Délibération n°23062022D05_1	Finances communales : Offre de prêt pour le financement du programme de réhabilitation/extension de la mairie annexe.	Votants : 28 Pour : 26 Abstention : 2 Contre : 0 Décision → souscription d'un emprunt de 700 000€ auprès du Crédit Mutuel dans le cadre du financement du projet de réhabilitation de la mairie annexe de Francin
Délibération n°23062022D05_2	Finances communales : Décision modificative n°2 (budget principal)	Votants : 28 Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote
		Décision → adoption de la décision modificative n°2 (budget principal)
Délibération n°23062022D06	Service Enfance Education : fixation des grilles tarifaires des services périscolaires 2022/2023	Votants :28 Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0 Décision → adoption des grilles tarifaires des services périscolaires 2022/2023
Délibération n°23062022D07_1	Affaires foncières et domaniales : Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public due par le restaurant LE K'OZZIE dans le cadre de l'utilisation d'un terrain communal comme jardin potager	Votants :28 Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0 Décision → fixation du montant de la RODP à 1€/m2 et par an.
Délibération n°23062022D07_2	Affaires foncières et domaniales : Acquisition de deux parcelles dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce n°1	Votants :28 Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0 Décision → acquisition de deux parcelles de terrain nu (AB n°33 et AB n°34) au prix principal de 7 110€ (AB n°33) et 440€ (AB n°34)

Tableau des délibération mis en ligne sur le site internet de la commune le 28 juin 2022